



Taxe foncière & taxe d'habitation sur construction neuve

Par **vivirhenn**, le **13/11/2009** à **11:33**

Bonjour,

J'ai un problème que je n'arrive pas à résoudre. J'espère que vous pourrez m'aider :

Nous avons bâti une maison sur le terrain sur lequel nous habitons.

Cette maison a été auto-construite pour 80% (maison en bois) et nous avons utilisé énormément de récupération (de notre ancienne maison, de nos amis, de la famille) pour tout ce qui est sanitaire, plomberie, électricité, cuisine, radiateurs, etc.

Début des travaux : Mars 2007

Fin des travaux : Mars 2009

Emménagement : 15 mars 2009

D'après la taxe foncière & la taxe d'habitation notre maison était habitable en 2008, ils nous réclament donc le paiement de ces deux taxes avant le 31/12/09. (soit 1700 euros !!)

Or, c'est faux puisque si la maison avait été habitable en 2008, nous aurions emménagé en 2008 ! (nous passons de 27 à 110 m2 avec deux enfants !)

Le problème majeur c'est que nous ne pouvons pas le prouver.

En effet, notre déclaration de fin de travaux n'est pas recevable pour eux et nos factures datent de 2008 puisque nous avons acheté le matériel quand nous avions l'argent, ce qui ne veut pas dire que nous l'avons utilisé de suite !

J'ai demandé si le témoignage de voisins prouverait notre bonne foi. La réponse a été non, bien sûr.

Par ailleurs, ils ne peuvent pas me dire comment ils ont eu une date d'emménagement en 2008 car leurs archives ont brûlé ! (on croit rêver !)

Je vous remercie d'avance de pouvoir apporter une solution à mon inextricable situation !

Cordialement,

Par **Patricia**, le **13/11/2009** à **21:08**

Bonsoir,

Apportez à ce CDI vos avis d'imposition : rn- taxe habitationrn- taxe foncière des années 2007 et 2008 que vous avez reçus et payés. rnLeurs archives ont brûlé mais pas les

vôtres...rnIl aura ainsi une preuve de votre adresse fiscale pour l'année ou les années qui vous sont réclamées.rnJe ne sais si ça résoudra votre problème qui me paraît plus que complexe et inexplicable.rnMais pour ma part et à l'instant même, je ne vois rien d'autre à vous conseiller.

Par **vivirhenn**, le **13/11/2009** à **22:17**

Bonsoir,rnMerci pour votre réponse.rnEn fait, je me suis mal exprimée.rnJe dois prouver aux impôts que la maison construite sur le terrain sur lequel je vis depuis 2005 (dans une vieille maison) n'était pas habitable en 2008.rnSi je leur emmène mes taxes foncières et mes taxes d'habitation précédentes, elles seront à la même adresse. D'ailleurs, pour cette vieille maison qui n'est pas encore démolie nous payons une taxe d'habitation et une taxe foncière, ce qui est normal.rnJe suis juste contre le fait de payer une taxe foncière + une taxe d'habitation pour une maison qui n'était pas terminée en 2008.rnMerci

Par **Patricia**, le **15/11/2009** à **14:20**

Bonjour,rnPour une exonération ou un dégrèvement, il fallait envoyer au moment opportun un courrier R/AR à votre CDI pour lui signaler que la maison était non meublée et inoccupée.rnMaintenant c'est trop tard.rnEt encore... D'après vos explications, même pas sûre et je doute que ça vous aurait été accordé. rn[fluo]Vous dites [/fluo]"Maison construite sur le terrain sur lequel je vis depuis 2005 (dans une vieille maison) n'était pas habitable en 2008".rnSI elle n'était pas habitable en 2008, je ne comprends pas comment vous pouviez y habiter en 2005 ???rnVos explications ne sont plus cohérentes. Je commence à y perdre mon latin... LOL

Par **vivirhenn**, le **15/11/2009** à **21:01**

J'ai du mal à m'expliquer, désolée !rnNous avons acheté une maison sur un terrain de 300 m2 en 2005.rnCette maison très ancienne fait 30 m2. rnNous avons entrepris la construction d'une maison neuve en bois sur ce même terrain. Fin des travaux mars 2009. Nous avons emménagé aussitôt les travaux terminés.rnL'ancienne maison doit être détruite au printemps prochain.rnAujourd'hui on me demande de payer une taxe foncière + une taxe d'habitation sur la nouvelle maison alors qu'elle n'était pas habitable en 2008 comme ils nous le disent mais en 2009.rnLà où nous avons du mal à le prouver c'est que c'est de l'autoconstruction pour 80% et nous l'avons aménager avec des produits de récupération (de notre ancienne maison et aussi d'amis, de la famille, etc.)

Par **Patricia**, le **16/11/2009** à **20:32**

Bonsoir,rnPas grave pour les explications. L'essentiel est de finir par se comprendre.rnIl est vrai que votre situation est particulière... rnMise à part réitérer mon message précédent, je

ne vois rien d'autre et de plus à vous dire..rnPour ma part, je n'ai jamais vu ni étudié un problème similaire au vôtre...

Par **vivirhenn**, le **16/11/2009** à **20:45**

Merci quand même

Par **Patricia**, le **19/11/2009** à **23:36**

Bonsoir,rnrnDe rien. rnMerci aussi à vous vivi pour votre reconnaissance. Ce n'est pas le cas de tout rnle monde...

Par **ben74**, le **24/09/2010** à **18:54**

Bonjour tous le mondernrnvoilà j'ai un petit probleme qui je pense va etre reglérnrnDonc je construit une maison en auto constructionrnPermis delivré en decembre 2009 avec un permis modif juste apresrnrnDonc la maison n'est toujours pas habitable mais je viens de recevoir ma taxe foncierernrnrnEs normal ou pas ? je pense qu'une taxe fonciere etait à payé quand j'etais dans la maison ...rnbien entendu je n'ai toujours pas déclaré la fin de chantier puisque j'ai pas finitrnrnDonc je fait un courrier avec des photos de la maison en construction ? et photocopie de mes taxe de mon logement actuel ? sa suffit le tous en recommander et avant le 15 octobre :)rnrnMerci de votre aide

Par **babono**, le **20/03/2013** à **09:46**

[fluo]bonjour[/fluo]rnconstruction maison neuve.rnrnj ai emenagé dans mon pavillon neuf en 06-2012.rnje beneficie de l'exonération de la taxe foncière pendant 2 ans au titre de cette résidence principale.rnrnamis qu'en est il de la taxe HABITATION ? est elle exonérée elle aussi pour 2 ans ?? vais je recevoir un avis de taxe habitation 2013 ?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **20/03/2013** à **09:54**

bonjourrnrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)

Par **babono**, le **20/03/2013** à **16:23**

A "chaber" rnmes excuses les plus sinceres pour ce message qui se voulait etre court pour ne pas mobiliser trop de temps en lecture. J'en est oublié les formules de politesses qui s'imposent.rnPour autant , soyez assuré Mr, que dans "lesprit", ma courtoisie et mes remerciements accompagnaient mon message.rnj'y porterai une attention particulière pour mes prochains "posts"rnAmicalement

Par **ambcoolgrr**, le **08/03/2015** à **18:09**

bonjour,rnJe me retrouve un peu dans le même cas.rnJ'ai acheté une grange et une maison neuve hors d'eau hors d'air il y a 1 an (mars 2014). Je fais peu à peu mes travaux. Je reçois mon courrier chez mes parents. Je dors de temps en temps chez mes parents et de temps en temps sur le chantier : camping (tente ou matelas gonflable). Je pense que les travaux vont encore durer encore une bonne année. Qu'en est-il de la taxe d'habitation et de la taxe foncière?rnmerci de votre aide